

## IDENTIFICATION

Service	Titre du poste	
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	Inspecteur principal en santé et sécurité au travail	
Numéro(s) de poste	Collectivité	Région ou division
97-0500; 97-2315; 97-6615; 97-9840	Iqaluit	Services aux intervenants

**(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)**

### **BUT DU POSTE**

L'inspecteur principal en SST (l'inspecteur) concourt directement à la concrétisation de la vision, de la mission et des valeurs de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) par l'éducation, la sensibilisation, la promotion de la conformité et l'application des lois et règlements sur la santé et la sécurité des travailleurs (SST) aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et au Nunavut. Ce poste répondant à une exigence législative comporte des fonctions et des pouvoirs particuliers en vertu des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, des *Lois sur l'usage des explosifs* des T.N.-O. et du Nunavut, ainsi que des règlements connexes.

### **PORTÉE**

La CSTIT est une société d'État des gouvernements des T.N.-O. et du Nunavut dirigée par un conseil de gouvernance par l'entremise du président-directeur général. Elle a son siège social à Yellowknife et des bureaux régionaux à Iqaluit et à Inuvik.

La CSTIT fait la promotion de la sécurité en milieu de travail par la sensibilisation et la prévention, et prend en charge les travailleurs blessés dans un système d'indemnisation sans égard à la faute. Ce système est financé par des cotisations d'employeurs et est régi par les *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des T.N.-O. et du Nunavut.

La CSTIT est résolue à offrir un environnement exempt de racisme et de discrimination, où les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles reçoivent des services. Cet objectif peut être atteint par un engagement respectueux à reconnaître l'importance des différences culturelles et à valoriser la sécurisation culturelle.

Ce poste se trouve à Iqaluit, au Nunavut, et son titulaire relève du superviseur, SST. L'inspecteur principal fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public. Il est nommé en vertu des lois en vigueur en tant qu'agent de la sécurité et inspecteur des mines.

Conformément aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, aux *Lois sur l'usage des explosifs* et aux *Lois sur la sécurité*, ainsi qu'aux règlements afférents, des T.N.-O. et du Nunavut (les lois et règlements), le titulaire de ce poste fait la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de la CSTIT.

Les lois et règlements confèrent à l'inspecteur le pouvoir d'entrer sur des chantiers pour en évaluer la conformité, de mener des inspections et d'enquêter sur les événements dangereux, les blessures graves ou les décès, les refus de travailler et les allégations de discrimination que feraient des employés.

L'inspecteur principal offre une expertise légale et technique de même qu'un soutien pour les services offerts aux intervenants. Ce volet comprend la liaison avec les travailleurs, les employeurs, d'autres services de la CSTIT, les gouvernements du Nunavut et des T.N.-O. ainsi que les représentants syndicaux au sujet des questions de santé et sécurité au travail. L'inspecteur principal soutient la haute direction, les agents de la sécurité des Services intégrés et les syndicats des grands employeurs dans l'analyse des tendances et la révision des politiques et des programmes de sécurité organisationnels afin de promouvoir un système de responsabilité interne sur les lieux de travail. Il fait également la promotion de modèles de pratiques exemplaires et d'initiatives visant la mise en œuvre de programmes de sécurité dont l'objectif est de réduire ou d'éliminer les blessures et de garantir un lieu de travail sécuritaire pour tous.

L'inspecteur principal fournit des services de réglementation de première ligne fiables et rapides aux employeurs et aux travailleurs à l'échelle territoriale, et il prend les rênes lors d'enquêtes sur des incidents sérieux, en plus de recommander à l'inspecteur en chef des poursuites à l'endroit de contrevenants aux lois et règlements.

Dans l'exercice de ses fonctions axées sur l'éducation, la collaboration et l'application des lois, il a le pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions qui assurent la conformité des intervenants aux lois et règlements en vigueur, sous la direction de l'inspecteur de la SST en chef (le chef). L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire vient avec un niveau de responsabilité élevé, car les mesures réglementaires prises peuvent avoir une incidence majeure sur la santé et la sécurité des travailleurs, l'environnement, les finances et la propriété, ce qui pourrait faire l'objet d'un appel auprès du chef.

## **RESPONSABILITÉS**

### **1. Administration et application des lois et règlements des T.N.-O. et du Nunavut**

- Mener des inspections en milieu de travail, effectuer des analyses et des examens, et évaluer les programmes en matière de santé et de sécurité au travail
- Diriger et orienter des initiatives de sensibilisation et de promotion des exigences en matière de conformité pour faire connaître le système de responsabilité interne et faire comprendre quand les lois et règlements en vigueur doivent être appliqués

- Planifier et réaliser des inspections de lieux de travail, et en effectuer le suivi, pour assurer la conformité aux lois et règlements, en plus de donner des directives aux employeurs à cet égard
- Mener et diriger des enquêtes sur les incidents graves (notamment les décès) sur des chantiers et en ce qui a trait à des événements dangereux, assurer la liaison avec les autres organismes au besoin (c.-à-d. la GRC, le coroner, les inspecteurs fédéraux et les médias) et formuler des recommandations au chef en ce qui a trait aux stratégies d'exécution, y compris d'éventuelles poursuites
- Mettre à profit ses aptitudes pour la communication et la diplomatie ainsi que ses compétences et connaissances pour éduquer les employeurs et les travailleurs en vue d'améliorer leur système de responsabilité interne (SRI) et d'assurer le suivi de pratiques exemplaires – prendre des mesures pour protéger les travailleurs en exerçant ses pouvoirs réglementaires si le SRI ne fonctionne pas
- Enquêter et faire preuve de jugement professionnel afin de fournir aux employeurs des directives écrites, et documenter des avis de danger sur les lieux de travail ainsi que les règles sur le droit de refuser certains travaux conformément aux lois en vigueur
- Évaluer les méthodes et outils employés en SST, et formuler des recommandations pour modifier ceux existants afin d'en assurer une utilisation appropriée dans différents secteurs industriels
- Fournir des renseignements et interpréter les lois ainsi que les pratiques exemplaires en matière de SST
- Faire appliquer les décisions, préparer des rapports et offrir une interprétation concernant les lois et règlements en vigueur
- Diriger la mise en œuvre de mesures correctives pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur
- Agir comme expert du sujet pour la révision et l'élaboration de codes de pratique
- Réaliser des tâches sur appel prévues et intervenir en cas d'urgence, en suivant les directives du chef

## **2. Offre d'une assistance technique**

- Surveiller les compétences en matière d'enquête, fournir des directives et assurer la direction de processus
- Diriger ou superviser des équipes de projet pour cerner et élaborer des moyens de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en vue de réduire la fréquence des incidents et des blessures, et éduquer les intervenants à cet égard
- Consulter les inspecteurs en SST au sujet de l'interprétation des lois et règlements pour faciliter la préparation des directives
- Aider au mentorat et au perfectionnement des inspecteurs en SST qui débutent

## **3. Consultation et collaboration**

- Faire des présentations normalisées et sur mesure aux employeurs et aux travailleurs pour les sensibiliser à la SST
- Évaluer les programmes de formation et de sensibilisation sur la SST traitant des questions particulières en milieu de travail

- Faire la liaison avec les établissements scolaires, les organismes communautaires, à but non lucratif et nationaux pour établir et promouvoir de bonnes relations; développer ses compétences en réseautage de proximité et avec la communauté, en planification d'ateliers et en animation
- Répertorier les tendances émergentes concernant les questions de santé et de sécurité au travail, et utiliser ces renseignements pour recommander des programmes de sensibilisation de la CSTIT
- Contribuer et participer activement à diverses activités de promotion de la mission, de la vision, des valeurs et de la culture de sécurité de la CSTIT
- Se rendre dans les communautés, les mines éloignées et différents chantiers pour effectuer des inspections, procéder à des consultations et analyses, et informer les employeurs et les membres de comités mixtes en SST
- Se rendre dans les collectivités et participer à des activités de perfectionnement dans le cadre de divers événements, comme des salons professionnels, des initiatives communautaires et des ateliers de sensibilisation et de formation
- Participer à la coordination des activités de la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) à l'occasion de cette semaine, ainsi que lors d'événements organisés par Compétences Canada et dans le cadre de la Compétition de sauvetage minier
- Montrer l'exemple en travaillant de façon sécuritaire et en signalant toute condition de travail non sécuritaire à son superviseur
- Aider les autres divisions de la CSTIT à promouvoir activement la coopération en matière de santé et sécurité au travail
- Transmettre des renseignements et le profil du client au personnel d'autres unités de la CSTIT, au besoin
- Représenter la CSTIT auprès d'associations de l'industrie et de groupes d'intervenants, et assurer la liaison avec les autorités gouvernementales et les organismes intergouvernementaux
- Assurer la liaison avec les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et sans but lucratif, les employeurs, les associations, les syndicats et d'autres organisations aux échelles territoriale et nationale pour créer et favoriser des relations efficaces
- Dégager les tendances émergentes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, et mettre à profit l'information en résultant pour aider les employeurs à mettre à jour leurs systèmes de gestion de la sécurité (SGS) en vue du déploiement d'un système de responsabilité interne (SRI)
- Encourager l'établissement d'indicateurs clés pour réduire la fréquence et la gravité des blessures

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

En dehors des inspections ou des enquêtes sur le terrain, le titulaire du poste travaille dans un bureau où les demandes ou conditions inhabituelles sont rares. Les conditions suivantes s'appliquent au travail sur le terrain.

### **Exigences physiques**

- Marcher sur des surfaces irrégulières pendant les inspections (gravier meuble, neige)
- Monter sur des échelles et gravir des escaliers, et veiller à porter un équipement de protection individuelle (EPI) durant les inspections (c.-à-d. chaussures, lunettes de sécurité, casque de protection et appareil de protection de l'ouïe)
- Être en mesure d'entrer dans des espaces confinés et restreints, ainsi que dans des sites souterrains

**Fréquence :** De deux à trois fois par semaine

**Durée :** De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

**Intensité :** Élevée

### **Conditions environnementales**

- Conditions de froid extrême lors des enquêtes ou des inspections
- Exposition à des substances dangereuses et à des fumées toxiques
- Exposition à de hauts niveaux de bruit
- Obligation de porter un équipement de protection individuelle
- Voyage par avion (vols commerciaux et à bord de petits aéronefs)
- Voyages sur des routes en mauvais état ou routes hivernales (routes de glace)
- Hébergement dans des petites communautés où il faut parfois partager une chambre
- Le titulaire du poste doit souvent voyager ou travailler seul lorsqu'il est sur le terrain.

**Fréquence :** De deux à trois fois par semaine

**Durée :** De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

**Intensité :** Élevée

### **Exigences sensorielles**

- Une forte concentration lors des inspections ou des enquêtes est essentielle pour noter les détails pertinents et éviter d'être distrait des tâches confiées.
- Tous les sens sont utilisés pour assurer sa protection et celle des autres lors des travaux sur le terrain.

**Fréquence :** Plusieurs fois par mois (au besoin)

**Durée :** De 4 à 6 heures par jour, 10 à 14 jours par mois

**Intensité :** Très élevée

### **Exigences mentales**

- Le titulaire du poste doit prendre des décisions cruciales qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité d'autres personnes. Des décisions fondées sur des lois et règlements sont prises chaque jour, et de mauvaises décisions peuvent exposer la CSTIT à des poursuites et s'avérer fatales pour des travailleurs. Les pressions sont constantes et manifestes dans la gestion des relations de travail et des répercussions de décisions lors d'écarts face aux règlements, de décisions portées en appel et d'ordres d'arrêt de travaux. Les représentations devant des tribunaux, les décisions découlant de poursuites et les enquêtes réalisées lors de décès peuvent être très stressantes et entraîner une grande fatigue mentale ou émotionnelle.

- L'obligation fréquente de voyager dans le cadre de ses fonctions et de s'éloigner de son domicile peut perturber la vie de famille et le style de vie habituel (environ 1 semaine par mois).

**Fréquence :** Les décisions touchant la santé et la sécurité sont quotidiennes; les autres décisions et enquêtes surviennent au besoin.

**Durée :** En tout temps; risque inhérent aux fonctions

**Intensité :** De moyenne à élevée

### **CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS**

- Connaissance démontrée des Lois sur la sécurité et des règlements connexes, des normes de l'industrie et d'autres lois, codes et règlements pertinents
- Connaissance démontrée des principes et des procédures d'enquête
- Connaissance et compréhension démontrées des systèmes de gestion de sécurité ainsi que des processus de vérifications et d'inspections, et compréhension générale de divers domaines touchant la santé et la sécurité comme les inspections au travail, les comités de SST, l'équipement de protection personnel et les mesures d'urgence
- Expérience dans divers secteurs industriels (c.-à-d. industries de la transformation, ateliers mécaniques, soins de santé, camionnage et construction, commerce de détail et opérations municipales)
- Expérience de la conduite d'enquêtes (décès et incidents dangereux)
- Expérience de la mise en œuvre de programmes de sécurité, plus particulièrement auprès d'adultes ou d'apprenants dont l'anglais est la langue seconde
- Expérience de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes d'études dans le domaine de la sécurité
- Expérience de la recherche et de l'analyse axées sur les pratiques de travail sécuritaires, et capacité d'expliquer celles-ci
- Expérience de travail seul et en équipe
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale
- Excellentes compétences en informatique (traitement de texte, feuilles de calcul et logiciels de présentation)
- Diplomatie et compétences en négociation
- Capacité de bien fonctionner dans un milieu multiculturel
- Capacité d'organiser efficacement la charge de travail, d'établir les priorités et de s'adapter aux circonstances changeantes
- Possession d'un permis de conduire valide (classe 5)

### **En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par :**

un diplôme d'études postsecondaires de deux ans dans un domaine pertinent et une désignation à titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC), combinés avec une expérience progressive d'au moins cinq ans dans un secteur industriel en santé et sécurité;

une expérience et des études en génie minier – un atout.

## **EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES**

### **Niveau de sécurité** (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de nature très délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

### **Langue française** (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)

Le niveau requis pour le poste désigné est :

#### EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

#### COMPRÉHENSION EN LECTURE

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

#### COMPÉTENCES EN RÉDACTION

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

- Français de préférence

### **Langue autochtone** : Pour choisir une langue, cliquer ici.

- Exigence  Préférence

## ATTESTATION

**Titre du poste : Inspecteur principal en SST**

**Numéro(s) de poste : 97-0500; 97-2315; 97-6615; 97-9840**

<p>_____ Signature de l'employé(e)</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i></p>	<p>_____ Signature du superviseur</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i></p>
<p>_____ Gestionnaire principal</p> <p>_____ Présidente</p> <p><i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i></p>	<p>_____ Date</p> <p>_____ Date</p>

**Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.**